

Coopération avec le Maghreb dans le tourisme

Les projets de formation touristique devraient s'accompagner d'un développement des infrastructures, pour offrir ainsi une destination compétitive reposant sur la qualité de service.

Cristina Guerrero

La tendance des pays d'Afrique du Nord, fondamentalement en raison de leur proximité, est d'attirer des touristes européens. Des touristes habitués à un modèle de service et de produits très au-dessus de l'hospitalité, de la gastronomie... des produits reposant sur des ghettos touristiques modélisés, multipliés et captés sur les cinq continents. L'Afrique fait partie des destinations à grand potentiel touristique, mais elle connaît des problèmes urgents en matière d'infrastructures élémentaires et de formation des ressources humaines dans le secteur de l'hôtellerie et du tourisme. L'effort d'investissement déployé sur le continent voisin se traduira sans aucun doute par un bénéfice pour la population africaine, les « touristes » les plus importants.

Les ressources destinées par ces pays à des investissements touristiques sont limitées. Dans certains cas, ils se concentrent sur le soutien de l'investissement privé étranger, et établissent dans leurs hiérarchies préférentielles le captage d'investissements pour la création d'un nouveau parc hôtelier, les investissements élémentaires pour l'accès aux destinations... et en tout dernier lieu, l'investissement en formation touristique.

Programmes et aides au développement touristique en Afrique du Nord

D'après l'Organisation mondiale du tourisme (OMT), en 1990, l'Afrique du Nord accaparait près de 40 % des touristes de toute l'Afrique, ou ce qui revient au même, un peu plus de 15 millions de personnes. En 2004, le chiffre atteignait 33 millions, soit une croissance moyenne annuelle de l'ordre de 6 %. Le Maroc et la Tunisie se distinguent des autres pays d'Afrique du Nord, avec 5,5 millions et six millions de touristes respectivement. Des chiffres encore très éloignés de l'objectif marqué par les deux pays des 20 millions d'entrées pour l'an 2000.

Le touriste qui visite l'Afrique du Nord, et en particulier le Maroc et la Tunisie, provient de l'Union euro-

péenne (UE) : la France apporte un tiers de l'effectif, suivie de l'Espagne avec 20 % puis l'Italie et le Royaume-Uni, avec près de 7 %. La tendance des cinq dernières années se caractérise par une diminution des principaux pays émetteurs, compensée par une croissance d'autres pays.

Des gouvernements comme celui du Maroc, conscients de l'énorme potentialité du pays, veulent mettre en marche des actions visant à accroître la compétitivité du tourisme national. Le programme de développement touristique « Maroc Vision 2010 » compte sur un budget de 11 milliards d'euros. Ces actions sont destinées à l'amélioration du cadre institutionnel et légal, à l'assainissement de la situation financière du secteur hôtelier, à la recherche d'investisseurs étrangers pour l'apport de capital et de *know-how* de la gestion hôtelière, à la formation professionnelle des ressources humaines dans le secteur de l'hôtellerie et du tourisme, au reclassement des hôtels et, en général, à l'amélioration des infrastructures touristiques.

De 1994 à 2006, l'Espagne, avec l'UE, a destiné plus de 400 millions d'euros à des projets de coopération transfrontalière dans le cadre de l'initiative communautaire Interreg Espagne-Maroc. Cette initiative, financée par des fonds structurels, avait et a toujours pour objectif d'augmenter la cohésion économique et sociale, ainsi que d'encourager la coopération transnationale et interrégionale. Les propres limitations de la réglementation sur les fonds structurels, qui obligeaient à effectuer les dépenses et le paiement sur le territoire communautaire, ont profondément remis en question la vocation de ces fonds. Lors des première et seconde convocations de l'initiative communautaire Interreg, près de 30 % des fonds ont été destinés à des investissements en infrastructures dans les provinces de Málaga et Cadix : réhabilitations de centres historiques, palais des congrès, parcs des expositions ou autres installations...

Il y a pourtant eu d'importants exemples de coopération dans le cadre de cette initiative, destinés à la forma-

Cristina Guerrero, conseillère technique en Formation et Emploi auprès de la Consejería de Empleo de la Junta de Andalucía, et directrice enseignante des écoles hôtelières de Málaga et Benalmádena.



Le capitole romain de Dougga, en Tunisie, l'un des sites archéologiques les plus intéressants de l'Afrique. / AFP

tion et à la qualification de jeunes nord-africains dans les métiers de l'hôtellerie et du tourisme. A titre d'exemple, citons la Escuela Hispano-Marroquí de Negocios de Melilla ou encore la fondation Escuela Hispano-Arabe de la Dieta Mediterránea de Benahivis sur la Costa del Sol.

Les limitations des fonds structurels dans le domaine des actions de coopération pourraient être compensées par un autre type de fonds comme les MEDA, puisque ceux-ci, même supervisés par la Commission européenne, sont à la libre disposition des Etats bénéficiaires, et sont fondamentalement destinés à des infrastructures de base.

Parmi les autres fonds utiles, destinés au développement de pays tiers, citons les Fonds Européens de Développement (FED), créés en 1957, qui en sont aujourd'hui à leur neuvième convocation, avec une dotation de 13,5 milliards d'euros sur la période 2000 à 2007. D'autre part, le rémanent des FED précédents s'élèvent à près de 10 milliards d'euros. L'aide au développement fournie par le FED s'inscrit dans un cadre

européen plus vaste. Au sein de l'UE, les fonds du budget général peuvent être employés pour certaines interventions. D'autre part, en même temps qu'elle administre une partie des ressources du FED (les emprunts et les capitaux à risque), la Banque européenne d'investissements (BEI) apporte ses propres ressources, à hauteur de 1,7 milliards d'euros, pendant la période couverte par le neuvième FED.

Les Etats membres signent leurs propres accords bilatéraux et développent leurs initiatives avec des pays en voie de développement qui ne sont pas financés par le FED ni aucun autre fonds communautaire.

Coopération espagnole

Le ministre des Affaires étrangères, à travers l'Agence espagnole de coopération internationale (AECI), met en œuvre des projets conjoints avec le Maroc et la Tunisie. A cet effet, il convoque des programmes d'aide à la mobilité des chercheurs et des en-

seignants espagnols, le programme PCI-Méditerranée Maroc et Tunisie, dont le principal objectif consiste à resserrer les liens avec ces pays par la mise en œuvre conjointe de programmes scientifiques et d'innovation technologique.

Les bénéficiaires de ces aides sont des universités publiques et privées, des organismes publics de recherche ou autres comptant parmi leurs objectifs la recherche et l'enseignement postgrade ou de troisième cycle. Ce programme cherche à dresser des liens stables de coopération entre des équipes académiques et scientifiques dans des domaines thématiques prioritaires pour la coopération espagnole, au Maroc et en Tunisie. Pour cette raison, les chercheurs ou enseignants qui se déplacent vers ces destinations le feront dans le but d'implanter des projets conjoints de recherche et d'enseignement.

L'université internationale d'Andalousie (UNIA), conjointement avec les universités de Tanger et de Tétouan, organise des cours d'été sur la formation touristique postgrade, destinés à des étudiants espagnols et marocains.

Le programme Azahar

L'objectif du programme Azahar est de générer un impact réel sur le développement humain des pays du bassin de la Méditerranée, compatible avec la conservation de leurs ressources naturelles et la protection de l'environnement, et qui contribue au respect des engagements pris dans les forums internationaux en matière environnementale par les pays bénéficiaires.

Azahar compte sur la participation du ministère des Affaires étrangères, à travers l'AECE, mais encore des ministères de l'Agriculture, la pêche et l'alimentation, de l'Environnement, de l'économie et de l'industrie, du commerce et du tourisme, ainsi que des communautés autonomes de Catalogne, Andalousie, Murcie, Valence, Castille La Manche, Canaries, Navarre, Madrid et Baléares.

Les actions réalisées dans le cadre du programme Azahar doivent encourager les domaines suivants : favoriser un tourisme qui consomme moins de ressources ; promouvoir et développer des produits touristiques intégrés d'intérêt culturel, naturel ou de paysages ; prévenir ou réduire la massification et la concentration touristique ; renforcer les capacités locales de gestion du secteur touristique sous une approche de durabilité.

Concrètement, Azahar est destiné à trois grandes sous-régions de la Méditerranée : le Maghreb, le Proche-Orient et l'Europe du sud-est ; et au sein de ces zones, préférentiellement aux pays considérés comme prioritaires et préférentiels dans le Plan Directeur 2001-2004 et dans les plans annuels de la coopération espagnole : Albanie, Algérie, Bosnie Herzégovi-

ne, Egypte, Jordanie, Liban, Maroc, Mauritanie, République fédérale de Yougoslavie, Territoires palestiniens et Tunisie.

En résumé, toute aide, tout programme ou tout projet d'investissement bien planifié reçu par un pays en voie de développement produit des effets sur la population, et cet objectif doit être prioritaire dans le cas de certaines destinations. Cependant, les aides destinées au secteur touristique dans ces pays deviennent dans certains cas de simples « appuis » sans organisation suffisante, matérialisées à travers des projets qui ne se traduisent pas toujours par de véritables impacts destinés à un développement durable, à long terme, de la destination « Afrique ». D'autre part, les investissements touristiques privés reposent sur des modèles de rentabilité économique et financière dont les répercussions ne profitent pas toujours à la population locale, ce qui est le cas dans de nombreux pays en voie de développement des cinq continents.

Les projets destinés à la formation touristique dans ces régions devraient être planifiés parallèlement aux projets d'infrastructures dans le secteur, afin d'offrir une destination compétitive reposant, entre autres, sur la qualité des services offerts ; or, ceci n'est possible qu'à travers la formation et la qualification de ses ressources humaines.

En ce sens, il conviendrait d'encourager, au niveau des administrations responsables, le transfert de *know-how* en matière de formation touristique.

En raison de leur proximité et de leur référentiel touristique mondial, l'Andalousie en général et la Costa del Sol en particulier sont amenées à offrir cette collaboration, qui pourrait se matérialiser non seulement par des conventions souscrites entre des centres de formation touristique des deux rives permettant l'échange de connaissances, méthodologies et professorat, mais encore par l'engagement des organismes responsables à faciliter la délivrance de visas à de jeunes étudiants en hôtellerie et tourisme provenant de pays du Maghreb afin qu'ils puissent se rendre dans les différents centres de formation spécialisés de la communauté autonome d'Andalousie pour renforcer leurs compétences professionnelles et suivre des stages dans des établissements touristiques de la zone. ■